

N° 2024 /061

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE** le **4 AVRIL** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle l'Intemporelle de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIEN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Hubert MARCHAIS représenté par Bernard RIO
Nathalie JOUNEAU représentée par Catherine GAUTIER
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

DATE DE CONVOCATION :
29 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 26
VOTANTS : 29

Dominique DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Objet : Création d'une autorisation de programme pour la construction d'un nouveau gymnase (Opération n°202401) et ouverture des crédits de paiement au titre de l'exercice 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-3 et R2311-9,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de ne pas faire supporter à un seul exercice budgétaire l'intégralité de la dépense relative à la construction du nouveau gymnase, une autorisation de programme pluriannuel (AP/CP) est à créer pour permettre le suivi de ce nouvel équipement.

Considérant que les crédits de paiement et les ressources envisagées doivent être inscrits au budget 2024 sur l'opération n°202401 conformément au plan de financement ci-dessous :

095-219503943-20240411-10-DE

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

MONTANT DE L'AP	Initial						5 368 914,00 €
-----------------	---------	--	--	--	--	--	----------------

Total AP 5 368 914,00 €

		2024	2025	2026	2027	TOTAL
DEPENSES	Crédits de paiement	325 000,00 €	3 241 335,12 €	1 802 578,88 €		5 368 914,00 €

TOTAL 5 368 914,00 €

RECETTES	Etat - DSIL	150 000,00 €	256 666,67 €	93 333,33 €		500 000,00 €
	Région Ile-de-France		146 666,67 €	53 333,33 €		200 000,00 €
	Département Val d'Oise		916 666,67 €	333 333,33 €		1 250 000,00 €
	FCTVA (taux 16,404 %)		52 473,40 €	531 708,61 €	296 534,64 €	880 716,65 €
	Autofinancement					2 538 197,35 €

TOTAL 5 368 914,00 €

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 26 mars 2024,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à la majorité :

• 26 voix POUR

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI, Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT, Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Marie-France HOFFMANN, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Elodie TEIXEIRA, Denis DE GOUSSENCOURT, Stéphane IMBERT

• 3 abstentions

Messieurs : Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE

APPROUVE l'ouverture de l'autorisation de programme et l'inscription au budget primitif 2024 pour un montant total de **5 368 914,00 €**.

APPROUVE l'inscription au budget primitif 2024 des crédits de paiement et des ressources envisagées de l'opération d'équipement 202401 comme suit :

Le montant des crédits de paiement s'élève à **325 000 €** :

- o Etudes (compte 20) 325 000 €
- o Travaux (compte 23) 0 €

Les ressources envisagées s'élèvent à 150 000,00 € :

- o Dotation de soutien à l'Investissement Local (DSIL) 150 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 4 avril 2024



La secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT

Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise